

RÈGLES GÉNÉRALES OMKB/FSASPTT

KICKBOXING

LOW-KICK - K1 RULES KICK-LIGHT - K1 RULES LIGHT

SAISON 2023-2024

PRÉAMBULE

Conformément au code du sport (Art.L131-16 du code du sport), l'OMKB s'engage à suivre et à appliquer la réglementation sportive édictée par la fédération délégataire.

Seule la Fédération délégataire est habilitée à édicter, sur le territoire, les règles techniques des disciplines délégataires et les règlements relatifs à l'organisation des manifestations (Art.L131-16 du code du sport)



SOMMAIRE

- Art.1.** SANTÉ ET SÉCURITÉ DES KICKBOXEURS
- Art.2.** GÉNÉRALITÉS, ÉQUIPEMENTS, AIRES DE COMBATS
- Art.3.** CHAMPIONNATS OFFICIELS ET COUPES
- Art.4.** CONTESTATIONS
- Art.5.** OFFICIELS - GÉNÉRALITÉS
- Art.6.** REPRÉSENTANTS OMKB
- Art.7.** LE RESPONSABLE DE SURFACE DES SPORTS DE TATAMI / SPORTS DE RING
- Art.8.** IMPORTANT POUR TOUS LES OFFICIELS OMKB
- Art.9.** ANTIDOPAGE
- Art.10.** PROCÉDURES EN CAS DE KO¹, RSC², RSC-H³, BLESSURE
- Art 11.** RELIGION/CULTE
- Art.12.** LA NATIONALITÉ DU KICKBOXEUR
- Art.13.** NOTE

Art.1. SANTÉ ET SÉCURITÉ DES KICKBOXEURS

En combat sur ring (avec KO autorisé) il existe 6 niveaux de pratique définis comme suit (masculin/féminin) au sein de l'OMKB et de la FSASPTT :

Cadets 2ème année, Junior 16/17 ans (voir tableau général année de naissance), sénior classe D, classe C, classe B, et senior classe A.

Les combats sur ring sont interdits pour les mineurs avant cadet 2. Seules les démonstrations lors de gala sont autorisées. L'OMKB veille à préserver, renforcer et consolider l'intégrité physique et psychique de ses adhérents.

Un junior ayant accumulé au moins 10 victoires durant ses deux années de pratique **doit** passer directement en classe C et **peut** demander à passer directement en classe B lors de sa première année senior. Cette demande, dûment justifiée par le moniteur et l'athlète, doit être adressée au comité directeur de l'OMKB deux mois avant le début de la saison.

Un senior classe D doit cumuler au moins 5 combats pour passer en classe C, LA SAISON SUIVANTE ; il n'est pas possible de changer de niveau de pratique au cours de la saison. A partir de 10 combats en classe C le passage en classe B est obligatoire. A partir de 10 combats en classe B le passage en classe A est possible la saison suivante. A partir de 10 victoires en classe B, le passage en classe A est obligatoire la saison suivante.

Attention, le passage en classe A est définitif, aucun retour en classe B n'est possible

Des dérogations sont possibles pour le retour de licence A à licence B :

1. Dérogation 1 :

Cas du licencié ayant eu une licence A, ayant moins de 40 ans :

Il peut demander une licence classe B car il est encore senior, pour faire du combat plein contact, si et seulement si :

- il a arrêté sa carrière pro depuis au moins 3 ans (y compris dans d'autres structures) ;
- Il n'a jamais eu de titre national ou international et il a accumulé au maximum 10 combats A.

2. Dérogation 2 :

Cas du licencié ayant eu une licence A, ayant moins de 40 ans qui ne boxe plus depuis 3 saisons complètes :

Il peut demander une licence assaut car il est encore senior, pour faire exclusivement de l'assaut. Il s'engage sur l'honneur à ne plus jamais boxer en plein contact ni jamais redemander de licence pro (qui d'ailleurs serait du coup refusée).

3. Dérogation 3 :

Cas du licencié ayant eu une licence A, ayant 40 ans révolus et moins de 51 ans :

Il peut demander une licence assaut car il est vétéran, pour faire exclusivement de l'assaut.

L'OMKB sous l'égide de la FSASPTT applique une réglementation spécifique sur la lutte contre le dopage. Chaque kickboxeur est obligé de respecter la réglementation antidopage pendant et en dehors des compétitions.

L'OMKB et l'ASPTT autorisent un maximum de deux combats par jour pendant les compétitions relevant de son autorité pour le niveau national, dans tous les sports de ring. Il n'y a aucune limite de rencontres dans les sports de tatami. En combat, une troisième rencontre dans la journée peut être prévue pour des contraintes organisationnelles.

Les certificats médicaux valables pour la compétition sont ceux du passeport sportif et/ou les certificats types fournis par l'OMKB et la FSASPTT.

Les mineurs qui participent à une compétition doivent fournir une autorisation parentale de pratique et de soins signée. Les juniors qui pratiquent le plein contact doivent fournir le formulaire spécifique dûment renseigné et signé par le responsable légal pour être autorisé à boxer. Document obligatoire.

Art.2. GÉNÉRALITÉS, ÉQUIPEMENTS, AIRES DE COMBATS

Art.2.1. Base

La base de toutes les compétitions de kickboxing, est, citoyenneté, honneur, fairplay, respect de tous les participants, officiels et compétition honnête. Les résultats des rencontres déterminent le classement et le résultat final du kickboxeur, du club ou de l'équipe en compétition.

Les résultats et rang atteints par des actes déshonorants ne seront pas reconnus par les juges ni les arbitres, de plus les officiels entament des procédures de sanction en demandant notamment le passage en commission de discipline.

Toutes les compétitions relevant de l'OMKB et de la FSASPTT, dans les disciplines de Kick boxing et K1 Rules, doivent respecter la réglementation de la fédération délégataire comme le prévoient les articles R.131-32 à R.131-36 du code du sport.

Tous les sportifs, entraîneurs, officiels, représentants, organisateurs et clubs affiliés à l'OMKB, doivent respecter les présents règlements et le code du sport.

Art.2.2. Compétitions GÉNÉRALITÉS, ÉQUIPEMENTS, AIRES DE COMBATS

Les compétitions officielles de l'OMKB, dans les disciplines sont :

- Low kick assaut
- K1 assaut
- Low kick Ring
- K1 Ring
- K1 PRO

Il peuvent être organisés comme suit :

Championnats continus, Coupes, Open, trophées et Galas pour les catégories d'âges autorisées et dans toutes les disciplines de kickboxing, et K1 Rules définit

Tous les combats font l'objet d'un ranking et d'une mise à jour du passeport sportif dématérialisé

de l'athlète sur le site officiel de l'OMKB.

Lors des championnats, coupes open, se déroulant sur deux jours, si le programme prévisionnel

indique plus de 9h de compétition par aire de combat et par jour, la décision de réduire la durée

ou/et le nombre de rounds, peut être prise.

Art.2.3. Equipement pour les compétitions

Les organisateurs des compétitions (championnats, coupes, galas, trophées et open) doivent fournir l'équipement nécessaire pour déroulement du tournoi :

- Des balances mécaniques ou électroniques (minimum deux)
- Un amplificateur avec un nombre suffisant de microphones
- Des équipements pour nettoyer et sécher le sol
- Pour chaque tatami une éponge couleur vive (pour matérialiser la fin d'un round) ou un gong par ring.
- Des minuteurs pour toutes les tables des officiels.
- Chaque aire de combat doit être numérotée
- Un affichage adéquat du numéro du combat en cours
- Un affichage adéquat du temps

Art.2.4. Tirage au sort

Un logiciel de tirage au sort et de compétitions sera proposé par l'OMKB aux organisateurs.

Si dans une catégorie, il y a un nombre impair de kickboxeurs, le tenant du titre sera qualifié d'office dans le premier tour. Si aucun tenant du titre n'est présent, un tirage au sort sera effectué pour définir le kickboxeur qui passera directement au tour suivant.

Chaque liste de tirage au sort doit comporter les éléments suivants : nom du tournoi, date et lieu, nom de la discipline, sexe, âge, catégorie de poids, nom du compétiteur, club ou nation et nombre de combats.

Chaque liste de tirage au sort doit être imprimée en trois exemplaires – une pour le délégué officiel responsable de toute la compétition, une pour le superviseur de la surface de combat et une pour l'affichage.

Art.2.5. Calendrier des compétitions OMKB / FSASPTT

Le calendrier des compétitions de l'OMKB sera disponible sur le site officiel à tout moment. Le calendrier des compétitions de l'OMKB comportera :

- Les dates et lieux des championnats à l'échelle régionale, nationale et internationale mentionnant les noms de l'OMKB et de la FSASPTT
- Les dates et lieux des OPEN et d'autres événements programmés pour le kick boxing et le K1 Rules

En championnat OMKB / FSASPTT, il n'est pas possible de changer de catégorie de poids en cours de saison dans une discipline. Le compétiteur reste dans la catégorie de poids d'engagement toute la saison dans le cadre du championnat.

Pour s'inscrire en compétition il faut être titulaire du grade correspondant (septembre 2021).



Art.3. CHAMPIONNATS OFFICIELS ET COUPES

Art.3.1. Pour les championnats et coupe, niveau national (RING)

L'endroit pour une compétition de ces niveaux :

- Sera une salle pouvant recevoir au minimum 500 spectateurs assis
- Doit fournir un bon espace pour les Rings (entre 3 et 6)
- Doit avoir une partie réservée à la pesée (homme et femmes séparés)
- Doit avoir une partie réservée à l'échauffement pour accueillir le nombre de participants
- Doit avoir des zones pour les arbitres, organisateurs et officiels OMKB / FSASPTT
- Doit avoir des vestiaires pour les kickboxeurs
- Doit avoir une salle, équipée d'une pièce d'eau, pour le contrôle anti-dopage.

Art.3.2. Pour les championnats et coupe, niveau national OMKB / ASPTT (Tatami)

L'endroit pour une compétition de ces niveaux :

- Sera une salle pouvant recevoir au minimum 500 spectateurs assis
- Doit fournir un bon espace pour les aires d'assauts éducatifs (entre 4 et 10 aires)
- Doit avoir une partie réservée à la pesée (hommes et femmes séparés)
- Doit avoir une partie réservée à l'échauffement pour accueillir le nombre de participants
- Doit avoir des zones pour les arbitres, organisateurs et officiels OMKB / FSASPTT
- Doit avoir des vestiaires pour les kickboxeurs
- Doit avoir une salle, équipée d'une pièce d'eau, pour le contrôle anti-dopage.

Art.3.3. Pour les championnats et coupe, niveau Régional OMKB / ASPTT (RING)

L'endroit pour une compétition de ces niveaux :

- Sera une salle pouvant recevoir au minimum 300 spectateurs assis
- Doit fournir un bon espace pour les Rings (entre 1 et 3)
- Doit avoir une partie réservée à la pesée (hommes et femmes séparés)
- Doit avoir une partie réservée à l'échauffement pour accueillir le nombre de participants
- Doit avoir des zones pour les arbitres, organisateurs et officiels OMKB / FSASPTT
- Doit avoir des vestiaires pour les kickboxeurs
- Doit avoir une salle, équipée d'une pièce d'eau, pour le contrôle anti-dopage.

Art.3.4. Pour les championnats et coupe, niveau Régional (Tatami)

L'endroit pour une compétition de ces niveaux :

- Sera une salle pouvant recevoir au minimum 300 spectateurs assis.
- Doit fournir un bon espace pour les aires d'assauts éducatifs (entre 2 et 6 aires)
- Doit avoir une partie réservée à la pesée (hommes et femmes séparés).
- Doit avoir une partie réservée à l'échauffement pour accueillir le nombre de participants
- Doit avoir des zones pour les arbitres, organisateurs et officiels OMKB / FSASPTT.
- Doit avoir des vestiaires pour les kickboxeurs
- Doit avoir une salle, équipée d'une pièce d'eau, pour le contrôle anti-dopage.

Art.3.5. Buvette

Une buvette sera prévue par l'organisateur de la compétition. Il doit y avoir au minimum du thé, du café et des boissons sans alcool.

Art.3.6. Catégories d'âges et de poids

Pour le détail par saison sportive, se reporter au tableau annuel des catégories d'âges et de poids.

La catégorie d'âge est déterminée par l'année de naissance du licencié ; le calcul se fait par l'année 1 de la saison sportive. Il suffit de soustraire à l'année 1 de la saison sportive l'année de naissance du combattant. Le chiffre obtenu indique la catégorie d'âge.

Un licencié reste dans la même catégorie d'âge (exemple junior) toute la saison sportive (du 01 septembre au 31 août) : par exemple un junior en début de saison reste junior jusqu'à la fin de la saison, même si ce dernier a 18 ans pendant celle-ci.

Il n'est pas possible de changer de catégorie d'âge dans la même

saison. Les surclassements d'âges sont interdits.

Art.3.6.1. Disciplines de TATAMI

Voir le tableau des catégories de poids et d'âge de la saison en cours.

Art.3.6.2. Disciplines de RING

Voir le tableau des catégories de poids et d'âge de la saison en cours.

Pour boxer en combat (plein contact) il faut être en junior ou senior. Pas de vétérans en combat amateur.

Art.3.7. Procédures de pesée

Le superviseur général de la compétition désigne les officiels de l'OMKB / ASPTT pour l'organisation de la pesée. Durant la pesée, au moins deux des officiels seront présents (selon le nombre de balances).

Chaque kickboxeur doit avoir son propre passeport incluant les documents médicaux sous peine de ne pas participer.

Les kickboxeurs de chaque catégorie de poids seront pesés la veille de la compétition ou le jour même.

- Si la compétition se déroule sur plusieurs jours, les kickboxeurs engagés effectuent une pesée chaque jour de la compétition uniquement pour les sports de ring (combat), à partir du troisième jour.
- Si le kickboxeur dépasse son poids, il peut dans la plage horaire officielle de la pesée, obtenir une seconde chance d'atteindre la limite soit 15 minutes avant la fermeture de la pesée. Le poids enregistré à ce moment sera définitif.
- Si le boxeur n'atteint pas le poids lors de cette seconde pesée, il est disqualifié. La décision de l'officiel de l'OMKB / FSASPTT est définitive et sans appel.

Le poids est celui affiché sur la balance lorsque le kickboxeur est déshabillé (sans vêtements à part caleçon/culotte/soutien-gorge). Le poids doit être affiché en mesure métrique. Les balances électroniques peuvent être utilisées.

La pesée doit être effectuée sur un sol dur et non sur de la moquette ou un tapis. Un compétiteur est autorisé à combattre uniquement dans la catégorie dans laquelle il a été inscrit en début de saison et aucun changement en cours de saison n'est possible.

La pesée doit être effectuée de manière discrète, de façon à respecter le besoin de discrétion des hommes et des femmes. Il est préférable de procéder à la pesée des hommes et des femmes dans deux pièces séparées (pour les femmes présence d'un officiel féminin).

NOTA : Tolérance de poids à la pesée

En combat (disciplines de ring), il existe une tolérance de poids de 200 grammes pour les classe C, D et B. Aucune tolérance de poids pour les classe A.

En assaut (disciplines de tatami), une tolérance de poids de 1 kg est possible pour les catégories de pré-poussins à cadets inclus, comprenant les 200 grammes de la tolérance des balances. Pour les juniors, séniors et vétérans, 200 grammes de tolérance.

Art.4. CONTESTATIONS

Art.4.1. Contestations dans les règles

Toutes les décisions publiques sont définitives et ne peuvent être changées à moins qu'il soit constaté par un officiel :

- Erreurs découvertes lors du calcul des points
- Un des juges déclare avoir fait une erreur et a inversé les scores des kickboxeurs
- Il y a violation évidente des règles de l'OMKB / ASPTT

Le responsable de surface (ring ou tatami) traitera immédiatement la contestation avec le superviseur général de la manifestation (réclamation formulée sur formulaire par le moniteur principal immédiatement) et annoncera le résultat officiel ou permettra de refaire tout ou partie du combat. Une fois le résultat donné après étude de la réclamation, aucune autre réclamation ne sera possible (exemple de l'envoi d'une vidéo à l'OMKB).

Art.4.2 Utilisation de la vidéo

Les vidéos ne sont recevables dans aucune forme de contestation.

Art.5. OFFICIELS - GÉNÉRALITÉS

Tous les officiels officiant lors des championnats et coupes nationales sont des officiels de l'OMKB / ASPTT. Ils doivent être complètement neutres. Ils représentent l'OMKB et l'ASPTT. Ils doivent avoir une conduite impartiale, positive et honnête et faire preuve de fair play envers tous les compétiteurs et l'encadrement.

Un arbitre n'est pas autorisé à porter des lunettes mais il peut porter des lentilles de contact.

Les officiels sont obligés de suivre une formation continue annuelle organisée par l'OMKB / ASPTT ou une autre fédération agréée.

Les officiels OMKB / ASPTT pour les compétitions organisées par ou sous l'égide de l'OMKB sont :

- Les membres des comités directeurs de l'OMKB et de ses organes déconcentrés
- Les responsables d'arbitrage OMKB (disciplines sur ring et disciplines sur tatami)
- Le superviseur
- Les juges et arbitres de l'OMKB
- Les chronométreurs
- Médecin avec équipe médicale

Art.6. REPRÉSENTANTS OMKB

Un représentant de l'OMKB, mandaté par le comité directeur, doit être présent sur tous événements organisés

Le représentant est chargé de vérifier que toutes les compétitions se déroulent selon les règles de la Fédération

délégataire.

Art.7. LE RESPONSABLE DE SURFACE DES SPORTS DE TATAMI / SPORTS DE RING

Le responsable de surface (superviseur), sous l'autorité du superviseur général de la manifestation, déploie les arbitres et les juges pour la surface dont il a la responsabilité.

- Il contrôle sa surface de rencontre (ring ou tatami), les équipements des tables d'officiels, tenues des arbitres et des juges.
- Il autorise l'ouverture de la compétition.
- Il répartit les documents de tirage sur les tables des officiels et les récupère après la fin des matchs.
- Il est le responsable de la pesée de sa surface.
- Il est le seul qui peut apporter des modifications aux listes officielles de tirage.
- Il sera l'arbitre « suprême » en cas de contestation.

Pour toutes les manifestations placées sous l'égide de l'OMKB, chaque combat dans un ring ou sur un tapis doit être placé sous l'autorité d'un responsable de surface désigné par le superviseur général de la manifestation. Les superviseurs sont les officiels qui doivent être priorisés sur cette fonction.

Le responsable de surface est chargé de contrôler l'ensemble des procédures afférentes aux compétitions fédérales.

- Il a en charge l'organisation de son staff d'arbitrage (désignation des rencontres, des juges etc.)
- Il doit vérifier que toutes les dispositions réglementaires ont été prises par l'organisateur (conformité du ring, présence du staff médical, etc.)
- Il doit veiller au bon déroulement des combats et fait respecter la réglementation.
- Il annonce le résultat de la rencontre après avoir vérifié les feuilles de notation de chaque juge.
- Il remplit les passeports sportifs des combattants et rédige le procès-verbal de la Réunion.

Art.7.1. Arbitres/ juges/ chronométrateur

Les tâches des arbitres, des juges et du chronométrateur sont décrites dans les chapitres des règles générales des sports de tatamis et règles générales des sports de rings.

Art.7.2. Speaker

Avant chaque rencontre, il appelle les kickboxeurs pour le combat : en premier il appelle le kickboxeur coin rouge, et ensuite le kickboxeur coin bleu. Dans les championnats et coupes, le speaker appelle toujours les kickboxeurs pour la rencontre à venir et appelle les kickboxeurs à se préparer pour le match suivant.

Après trois appels si le kickboxeur ne se présente pas, il donne l'ordre au chronométrateur de débiter le chronomètre.

Si le kickboxeur ne se présente pas dans un délai de deux minutes, le speaker avec l'accord du superviseur fera signe à l'arbitre et annoncera le vainqueur du match par Forfait.

Art.7.3. Médecin et son équipe médicale

Le médecin doit se tenir prêt à intervenir sur appel de l'arbitre. Il ne peut entrer sur le ring ou le tatami que sur appel de l'arbitre. Une équipe médicale doit avoir suffisamment de matériel, de médecins et de techniciens pour une intervention sécurisée et rapide sur toutes les zones de combats. Le médecin doit avoir l'expérience du traitement des blessures spécifiques au kickboxing. L'organisateur est responsable de la mise à disposition d'une équipe médicale en adéquation avec la réglementation médicale.

Art.8. IMPORTANT POUR TOUS LES OFFICIELS OMKB

Avant le début de la compétition, une réunion des juges/arbitres aura lieu sous la responsabilité du superviseur général. Tous les officiels doivent connaître le règlement à jour et porter la même tenue vestimentaire réglementaire OMKB/ FSASPTT.

Lors de cette réunion le superviseur général fera un rappel sur le règlement spécifique des disciplines engagées dans la compétition et donnera des explications sur des problèmes probables afin d'harmoniser les juges/arbitres.

Tenue des officiels :

- Polo OMKB/FSASPTT
- Pantalon noir
- Chaussures de sport (entièrement) noir.

Interdiction du port de tout couvre-chefs sur les surfaces de combat et dans les coins.

Tous les arbitres, juges et officiels présents lors du tournoi (en fonction ou pas) ont l'interdiction de prendre part à leur équipe en tant qu'entraîneur ou de faire preuve de partialité.

Il n'est pas permis de passer d'officiel à entraîneur lors d'un même championnat.

Art.9. ANTIDOPAGE

Tout kickboxeur qui refuse de se soumettre à un examen médical ou à un test de dopage avant ou après un combat peut être immédiatement disqualifié ou suspendu en attendant de comparaître devant la commission de discipline de lutte contre le dopage.

L'OMKB se réfère au règlement disciplinaire de lutte contre le dopage adopté et voté par le comité directeur.

Art.10. PROCÉDURES EN CAS DE KO¹, RSC², RSC-H³, BLESSURE

Consulter le règlement médical de la OMKB.

Art.10.1. Procédure des blessures - généralités

En cas de blessures autres que KO, RSC ou RSC-H, le médecin peut décider d'une période minimum d'interruption et recommander un traitement à l'hôpital. Un médecin peut exiger un traitement immédiat à l'hôpital.

Si un kickboxeur ou ses entraîneurs refusent le conseil du médecin, celui-ci fera immédiatement un rapport écrit au superviseur de l'OMKB / FSASPTT déclinant toutes les responsabilités médicales désormais entre les mains du kickboxeur et de son staff. Cependant le résultat officiel et l'interruption restent valables.

Art.11. RELIGION/CULTE

Aucun signe ostentatoire et/ou pratique en lien avec une religion n'est autorisé dans les enceintes de pratiques sportives et compétitives.

Art.12. LA NATIONALITÉ DU KICKBOXEUR

Pour participer aux championnats organisés par l'OMKB (régional, national) les compétiteurs de pré-poussins à cadets inclus et vétérans n'ont pas l'obligation d'avoir la nationalité Française.

Pour les catégories combat, junior et sénior, la nationalité Française est obligatoire pour participer aux championnats (carte d'identité à présenter). En cas de manquement à cette règle, le kickboxeur sera disqualifié.

Des sanctions disciplinaires pourront être engagées contre le club du kickboxeur concerné.

Art.13. NOTE

Pour faciliter la lecture de texte, le pronom masculin est utilisé. Toutefois, toutes les références aux personnes s'appliquent aux deux genres.

Seule l'OMKB est habilitée à modifier le présent règlement.

Le Président de l'OMKB

Bruno Lahmar

